

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

Séance du Lundi 23 février 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de Votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Étaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BARRO Carole, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc, Philippe POIRSON

Étaient excusés : M CHABERT Nicolas (donne pouvoir à Mme PANNETIER Jocelyne), M. BRUN Vincent

Étaient absents : M. GAGNEUX Jean-Louis et Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme BARRO Carole a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Aménagement et rénovation énergétique des logements communaux
Demande de subvention auprès de la 3CM au titre du Fonds Concours**

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de la Côtière (3 CM) et notamment les dispositions incluant la Commune de Pizay, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté de Communes 3 CM compétente en matière « d'environnement » conformément au « Projet de territoire » arrêté par délibération en date du 23 mars 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales, stipulant que l'octroi d'un fonds de concours nécessite les « accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés »,

Considérant la nécessité d'engager un programme d'aménagement et de rénovation énergétique des logements, afin de moderniser un patrimoine en partie ancien, énergivore et ne répondant plus aux standards actuels de performance énergétique ;

Considérant l'opportunité de réduire durablement les consommations d'énergie, d'améliorer le confort des occupants et de maîtriser les charges de fonctionnement supportées par la commune ;

Considérant la volonté de la commune de s'inscrire dans une démarche de transition écologique ;

Considérant que ce projet est éligible au dispositif Fonds de concours de la 3CM,

Le coût estimatif de l'opération est de 180 000€ HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
DEPENSES		
Dépenses	Montant HT	
Aménagement et rénovation énergétique des logements	180 000€	
TOTAL	180 000€	
RECETTES		
Sources	Montant HT	Taux
Fonds Propres	94 000 €	53 %
CD01	36 000 €	20 %
Subvention 3CM – Fonds concours	50 000€	27 %
TOTAL	180 000€	100 %

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention précédemment citée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdit.
Copie certifiée conforme à l'original.



Le Maire,
Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le 26/02/26
Après affichage et publication du 26/02/26
Le Maire, Marc GRIMAND

